

Commune de Roulans

## Edito

La révision du Plan Local d'Urbanisme a débuté en 2015 par la réalisation du diagnostic territorial, puis s'est poursuivie en 2016 par la définition des enjeux de développement de la commune et de ses objectifs en matière d'aménagement.

Le projet urbain envisagé à l'ambition de réguler l'expansion urbaine et l'arrivée de nouveaux habitants et de nouvelles activités, en fonction des capacités d'équipements de la commune et en fonction d'un équilibre général entre urbanisation, agriculture et espaces naturels.

Il offre également la possibilité de construire un futur harmonieux et respectueux du cadre de vie de notre commune.

La réunion publique fixée courant septembre a pour objectif de vous associer à cette réflexion. C'est pourquoi nous comptons vivement sur votre présence !

D'ici là bonnes vacances à tous !

Le Maire, Alain Jacquot



## Un PLU, pourquoi faire ?

Pour affirmer un projet de territoire durable et ambitieux, la commune de ROULANS s'est engagée dans la révision de son document d'urbanisme.

Le nouveau PLU formalisera les grandes orientations d'aménagement du territoire pour impulser et encadrer son développement pour les quinze prochaines années.



En s'intéressant à l'aménagement et à toutes ses composantes (démographie, habitat, économie, agriculture, environnement, mobilité, architecture, ...) avec, comme toile de fond, le développement durable de notre territoire, l'objectif du Plan Local d'Urbanisme de ROULANS est de faire face aux principaux enjeux d'une urbanisation raisonnée et de la protection de son espace agricole et naturel.

## Notre projet communal

Après la phase de diagnostic et d'études, l'équipe municipale a retenu les grandes orientations de son projet urbain ou Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

Document essentiel à l'élaboration du Plan local d'urbanisme, le PADD définit les orientations du projet urbain de notre commune pour les quinze prochaines années.

Celui-ci s'appuie sur la volonté de trouver un équilibre entre le renforcement de son statut de bourg-centre équipé pour les villages alentours et le maintien de son cadre de vie, en préservant notamment ses qualités naturelles, paysagères et agricoles.

# 1 - Conforter le statut de bourg-centre équipé que constitue Roulans pour les villages alentours

1130 habitants  
en 2012



Un seuil à  
ne pas dépasser  
d'ici 2030  
1400 habitants

La commune de ROULANS a un rôle central à jouer pour les villages ruraux voisins, étant donné son taux d'équipements (collège, groupe scolaire, maison de santé, commerces...) et la qualité de sa desserte. La commune entend conforter ce statut dans les quinze prochaines années notamment en assurant les conditions du développement urbain, en favorisant la mixité sociale et générationnelle et en améliorant le fonctionnement urbain.

L'objectif du PLU consiste ainsi pour les années à venir à maintenir la croissance de la population, sans dépasser 1400 habitants d'ici 2030 ! Afin de répondre aux besoins en logement correspondant à la diminution de la taille des ménages et au développement démographique, la commune se fixe un objectif de production 10 à 12 logements par an par remise sur le marché, réhabilitation ou production de logements neufs. La commune a également l'ambition de rechercher une répartition plus équilibrée de son parc logements entre individuel et collectif, petits et grands logements, accession et locatif... afin de favoriser l'accès au logement de tous.

Pour contribuer à la vie sociale du bourg, à la satisfaction des besoins élémentaires des populations locales et favoriser l'emploi, le développement des activités économiques de proximité sera favorisé (maintien des activités en place y compris agricoles, implantation d'une surface commerciale, création d'une ZAE intercommunale, ...).



Et pour les années à venir, la collectivité entend également renforcer et valoriser les équipements publics (constitution d'un pôle sportif, renforcement du pôle enfance, création d'une structure d'hébergement pour les seniors, ...), conforter la lecture du centre-bourg (requalification des espaces publics, densification du tissu bâti, création de lieux d'aménité, ...), sécuriser la traversée du bourg (RD30, RD683) et faciliter les circulations inter-quartiers.

La commune a également l'intention de poursuivre la politique d'aménagement et de valorisation des liaisons douces conduite ces dernières années afin de sécuriser et de rééquilibrer les modes de déplacements, notamment en faveur des parcours piétonniers dans un usage quotidien.

Elle a l'ambition d'organiser le partage de la voirie et le stationnement pour le confort et la sécurité des résidents ou faciliter l'accès aux arrêts du car scolaire et aux équipements publics.

**4 objectifs**

=

développer  
l'habitat, le tissu  
économique, les  
équipements et la  
qualité des espaces  
publics

## 2 - Maintenir la qualité du cadre de vie de Roulans

### 5 champs d'actions importants



*La sauvegarde des milieux, du patrimoine et de la ressource en eau, la maîtrise de l'énergie et la prise en compte des risques*

### La prochaine étape



**la traduction réglementaire du projet**

L'objectif de la commune est de renforcer l'enveloppe bâtie du bourg en prenant soin de mesurer l'impact de cette évolution sur les milieux naturels et agricoles et sur la cohérence paysagère, pour créer un cadre de vie de qualité pour les résidents, mais également un environnement propice à l'attractivité économique du territoire.

La collectivité souhaite ainsi à l'avenir assurer un développement raisonné et cohérent du territoire communal en redéfinissant les limites urbaines pour freiner le rythme de la consommation des espaces naturels et agricoles.

L'objectif est de préserver et de valoriser la qualité du cadre de vie des résidents, notamment par la sauvegarde du patrimoine (édifices anciens, petit patrimoine rural, hameau du "Petit-Roulans"...) et des perspectives paysagères depuis les entrées du bourg et le long des axes.



Le développement urbain sera donc spatialement limité et envisagé de manière à préserver et à mettre en valeur les paysages naturels, à protéger les terres et les activités agricoles ainsi que les espaces forestiers comme éléments identitaires du territoire participant à la qualité paysagère.



Et les actions à mettre en œuvre devront répondre aux engagements nationaux. Il s'agit notamment d'encourager l'habitat moins consommateur d'espace et d'énergie, de protéger la ressource en eau (par une gestion globale des eaux pluviales, une parfaite maîtrise des effluents, une protection stricte des zones humides...), de prendre en compte les risques industriels ou naturels (affaissement, glissement, ruissellement, ...) ainsi que les nuisances (sonores, pollutions, ...), etc.

Le développement de l'urbanisation sera enfin adapté afin d'assurer le maintien du bon fonctionnement des connexions et réservoirs écologiques (zones humides, lisières forestières, ...).

## Demain, traduire les orientations du PADD

### Comment participer à la réflexion ?

A la rentrée, le projet de PLU va entrer dans sa dernière phase d'élaboration avant son arrêt : la traduction réglementaire du projet politique. Elle se traduit à travers 3 éléments principaux :

- les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) qui définissent la gestion de l'espace sur des secteurs à enjeux spécifiques ou sur des thématiques jugées prioritaires ;
- le Règlement qui précise les règles de constructibilité et d'aménagement applicables à chaque zone ;
- le Plan de Zonage, construit sur la base des caractéristiques du tissu communal identifiées dans le diagnostic, qui délimite les zones ou secteurs où s'applique le Règlement.

